

Séance du mercredi 21 décembre 2022

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 16/12/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Guy LATHÉLIZE,

Présents : 10

Présents : Guy LATHÉLIZE, Alexandra BOURILLON, Gaëtan GAGNANT, Hugues COURTIER, Éric PASSIEU, Sébastien GOAPPER, Bertrand CODRON, Delphine CODRON, Blandine LATHÉLIZE, Benoit CODRON

Votants: 14

Secrétaire de séance:
Blandine LATHÉLIZE

Représentés: Micael GONCALVES, Hervé BOURILLON, Romain COURTIER, Anissa HASNAOUI

Excusés:

Absents: Annie ETOILE

Objet: TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE pour 2024 - DE_2022_034

Après exposé du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité** des membres présents ou représentés,

décide de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente comme suit à compter de 1er janvier 2024.

- **Tarif 1:** Location pour le week-end du vendredi 11 heures au lundi 11 heures aux particuliers domiciliés sur la commune: 450,00€; Ce tarif privilégié ne peut être appliqué qu'une seule fois par année civile.

- **Tarif 2:** Location pour le week-end du vendredi 11 heures au lundi 11 heures aux particuliers domiciliés hors commune: 900,00€

Les particuliers devront lors de la réservation:

- remplir une fiche de réservation
- verser des arrhes correspondant à 25% du montant de la location à la réservation de la salle, le solde de la location devant être réglé à la remise des clefs,
- fournir une attestation d'assurance -responsabilité civile organisateur au nom du demandeur.

Les particuliers devront à la remise des clefs:

- régler le solde de la location de la salle polyvalente,
- établir un chèque de caution de 100,00€ chèque encaissé si dégradations constatées.

La commune se réserve le droit de prêter gratuitement la salle polyvalente pour des manifestations particulières.

Le Maire,
Guy LATHÉLIZE



Vote pour: 14
Vote contre: 0
Abstentions: 0

